

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BELVEZET (Gard) régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel Lafont, Maire.

Etaient présents : Michel Lafont, Rodolphe Guillaumont, Catherine Domenichini, Pierre-Yves Traynard, Éric David, Catherine Dufaud, Didier Muffat-Jeandet, Laurence Caron

Absente excusée : Martine Eugène

Procuration : Martine Eugène donne pouvoir à Catherine Domenichini.

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de votants : 09

Date de convocation : 21 juin 2024

Ouverture de la séance du conseil à 19h00

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Catherine Domenichini

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Point N°1	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024	
------------------	---	--

Le maire indique que tous les membres du conseil municipal ont reçu et ont été invités à lire le projet du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2	Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies	037/2024
------------------	--	-----------------

Le maire indique au conseil municipal que treize syndicats départementaux d'énergies ont constitué un groupement pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Le syndicat départemental du Tarn en est le coordonnateur. Considérant les besoins de la commune et l'aide de l'Etat qui doit être supprimée, le maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce groupement de commandes sachant qu'une confirmation d'engagement sera demandée systématiquement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3	Aménagement du cimetière : approbation des devis	038/2024
------------------	---	-----------------

Le maire rappelle à l'assemblée que le réaménagement du cimetière était un sujet récurrent depuis plus de vingt ans que le conseil municipal actuel a décidé de prendre en charge. En effet outre l'état d'abandon avancé de certaines tombes, il n'y avait plus de places disponibles pour de nouvelles concessions et il devenait urgent d'agir pour offrir aux administrés un lieu respectueux et digne de leurs défunts mais aussi accessibles à tous. Il indique qu'après un long travail de recherches et de communication auprès des familles concernées, 83 tombes situées en terrain commun ont été reprises à l'automne 2023, permettant de libérer de l'espace pour de nouvelles concessions. Dans le même temps, une ouverture a été créée à l'est du cimetière pour un accès plus pratique pour les services des Pompes Funèbres. Un portail a été installé côté est et le portail sud a été rénové. Il y a lieu maintenant de finaliser la rénovation du cimetière, les travaux de reprise des tombes ayant abimé le terrain. Les allées vont être clairement dessinées et aménagées et l'entrée sud va être modifiée devenant ainsi accessible aux personnes à mobilité réduite. Enfin, un jardin du souvenir va être réalisé.

Pour ces différents travaux, le maire présente les devis suivants :

- Entreprises Jeune et Reffalo : 24 504,60 € TTC
- Constructions Serge Maurin : 25 512,00 € TTC
- SARL Marie-Magdeleine R. : 34 009,63 € TTC

Les devis des entreprises SEE Aimé Jeune et Reffalo pour les montants respectifs suivants : 2 739,60 € TTC et 21 765,00 € TTC sont retenus.

Approuvé à l'unanimité

Point N°4	Rénovation de la mairie : diagnostic énergétique	039/2024
----------------------	---	-----------------

Le maire expose à l'assemblée le projet de réalisation d'un audit d'efficacité énergétique dans le cadre de la rénovation de la mairie et la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie. Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire Energie Gard – SMEG. Le maire propose que l'assemblée se prononce pour solliciter le Territoire Energie Gard – SMEG afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation de cet audit. De plus afin que la collectivité obtienne la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie, il est dans son intérêt de se faire accompagner par le Territoire Energie Gard – SMEG.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5	Redevance d'occupation du domaine public Orange	040/2024
----------------------	--	-----------------

Vu le décret du 27 décembre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électronique, le maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange sont à fixer par délibération chaque année. Il indique les montants plafonds pour l'exercice 2024 :

- 48,27 € par kilomètre d'artère souterraine
- 64,36 € par kilomètre d'artère aérienne
- 32,18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Approuvé à l'unanimité

Point N° 6	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	041/2024
-----------------------	--	-----------------

Le maire indique à l'assemblée que le montant maximum de la redevance pour l'exercice 2024 fixé par le cadre réglementaire est de 239 €.

Approuvé à l'unanimité

Point N° 7	Adhésion à l'association « Élus santé publique et territoire »	042/2024
-------------------	---	-----------------

Le maire donne la parole à Pierre-Yves Traynard qui communique à l'assemblée les éléments suivants :

Depuis sa création en octobre 2005, « Élus, santé publique & territoires » (ESPT), association nationale pour le développement de la santé publique, œuvre pour la promotion et la reconnaissance du rôle des villes et des élus locaux en santé. Elle regroupe des élus de communes et de leurs groupements désireux de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé par la promotion des politiques locales de prévention, promotion et éducation à la santé.

Elle a un réseau de près de 60 villes membres et partenaires. Les enjeux de santé publique nous concernent toutes et tous et interpellent avec force celles et ceux qui ont été élus pour représenter les citoyens à l'échelon local, pour mener des politiques publiques adaptées aux besoins et garantir le bien-être des habitants, la sécurité et la possibilité de vivre ensemble. Jusqu'à présent, les villes engagées dans des actions de santé publique, de prévention et/ou de soins agissent en fonction de priorités ou sensibilités particulières. L'association souhaite leur apporter un lieu d'échange et de réflexion et les aider à définir des lignes d'action cohérentes. Elle se positionne également comme partenaire privilégié de l'État, central et déconcentré, pour parvenir à faire de la santé publique un objet de débat politique local et d'action de la Ville. Dans cette optique, elle promeut un travail intersectoriel, inter-institutionnel et interprofessionnel, qui consiste à introduire la « santé dans toutes les politiques ».

« Élus, santé publique & territoires » met pour cela en place des échanges et réflexions afin de mutualiser les expériences locales pertinentes. Elle organise notamment des Journées nationales d'étude et des webinaires

La cotisation annuelle est de 20 € pour la commune.

Pierre-Yves Traynard est désigné comme élu référent auprès de cette association

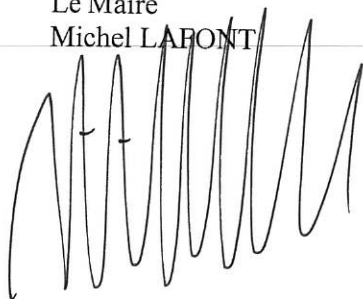
Approuvé à l'unanimité

Point N° 8	Décisions du maire prises par délégation	
-------------------	---	--

- **Décision D 24-09** : approbation du devis de l'entreprise Nabais TP d'un montant de 4 166,00 € TTC pour la création d'un caniveau devant l'entrée du hangar communal
- **Décision D 24-10** : approbation du devis de l'Office National de la Forêt d'un montant de 360,40 € pour la fourniture de 4 panneaux d'information sur les accès aux massifs dont l'implantation est prévue sur les parkings de la commune et au belvédère.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 19h28

Le Maire
Michel LABONT



La secrétaire de séance
Catherine DOMENICHINI

